

# LOI TRAVAIL

## **J'ai signé une nouvelle fois la motion de censure des gauches et des écologistes.**

Mais une nouvelle fois il nous a manqué deux signatures pour atteindre  
le nombre requis de 58

Texte de la motion de censure

### **Motion de censure des gauches et des écologistes Déposée en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution**

Nous, parlementaires de gauche et écologistes à l'Assemblée nationale, considérons que le deuxième recours à l'article 49-3 de la Constitution, par un gouvernement issu de la gauche, sur un texte portant réforme du Code du travail, est un acte très grave. Nous ne pouvons accepter cet acte autoritaire confisquant le débat démocratique autour d'un projet de loi pour lequel le Gouvernement n'a pas reçu de mandat de ses électeurs.

Depuis plusieurs mois, les débats autour de ce projet de loi ont provoqué dans notre pays une profonde tension sociale. Comme une majorité des Français, nous nous sommes opposés aux risques graves d'atteinte à notre modèle social que comporte ce texte, à la consécration de l'inversion de la hiérarchie des normes et à la remise en cause du principe de faveur en droit du travail, qui généraliseront la possibilité pour une entreprise de recourir au moins disant social et de réduire le pouvoir d'achat des salariés (par exemple en abaissant la majoration des heures supplémentaires).

Nous nous sommes également opposés à d'autres mesures dangereuses, comme la facilitation des licenciements économiques, les accords dits « offensifs » de développement de l'emploi et la réduction des missions de la médecine du travail, avec un droit à l'inaptitude désormais moins protecteur.

Les parlementaires opposés au projet de loi, ou simplement inquiets de certaines de ses dispositions, ont à de nombreuses reprises ces dernières semaines, et jusqu'au dernier moment, manifesté une volonté de dialogue et de retour à la négociation. La majorité des syndicats ont également exprimé des propositions sérieuses d'évolution du texte.

A l'heure où notre pays traverse une profonde crise démocratique, où le fossé entre les citoyens et les gouvernants ne cesse de se creuser, la réponse de l'exécutif est une brutale fin de non-recevoir. Ce deuxième recours à l'article 49-3 adresse ainsi au pays, à toutes celles et ceux qui se sont mobilisé(e)s, le message d'un pouvoir oubliant les valeurs communes. Il prive le Parlement de son droit le plus essentiel : débattre et se prononcer sur un projet de loi portant sur un sujet aussi déterminant pour le quotidien de nos concitoyens que le Code du travail.

Dans ce contexte, la motion de censure que nous déposons se veut une réponse démocratique et responsable, face au coup de force de l'exécutif et au recours inacceptable à cet instrument de contrainte du Parlement qui n'a plus sa place dans une constitution du XXIème siècle.